

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT,
DES TRANSPORTS, DU LOGEMENT,
DU TOURISME ET DE LA MER
*Direction générale de l'urbanisme,
de l'habitat et de la construction*

Arrêté du 29 septembre 2003 modifiant la composition du comité technique paritaire de la mission interministérielle d'inspection du logement social

NOR : EQUU0310227A

La chef de la mission interministérielle d'inspection du logement social,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 15 ;

Vu le décret n° 84-956 du 25 octobre 1984, ensemble le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 93-236 du 22 février 1993 modifié portant création de la mission interministérielle d'inspection du logement social, et notamment son article 9-1 portant création d'un comité technique paritaire à la mission interministérielle d'inspection du logement social ;

Vu l'arrêté du 24 avril 2002 fixant les modalités de la consultation du personnel organisée en vue de déterminer les organisations syndicales habilitées à désigner les représentants du personnel au sein du comité technique paritaire de la mission interministérielle d'inspection du logement social ;

Vu l'arrêté du 12 septembre 2002 fixant la répartition des sièges de représentants du personnel au comité technique paritaire institué auprès du chef de la mission interministérielle d'inspection du logement social ;

Vu l'arrêté du 24 septembre 2002 portant désignation des représentants de l'administration au comité technique paritaire institué auprès du chef de la mission interministérielle d'inspection du logement social,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont désignés comme membres titulaires du comité technique paritaire de la mission interministérielle d'inspection du logement social en qualité de représentants de l'administration :

Mme Baietto-Beysson (Sabine), chef de la mission interministérielle d'inspection du logement social en remplacement de M. Nicol (Christian) ;

M. Bourdon (Stéphane), délégué territorial en remplacement de M. Vitrolles (Rémi) ;

M. Ailleret (Bernard) en remplacement de M. Legendre (Henri).

Article 2

La chef de la mission interministérielle d'inspection du logement social est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, du transport, du tourisme et de la mer.

Fait à Paris, le 29 septembre 2003.

La chef de la
MIILOS,
S. Baietto-Beysson